

26 Juin 1920



Pardevant M Gormand  
Notaire à Villefranche sur Saône



bourgeois

Cuy, aisé

M. Jean Henri Benassy, propriétaire & fermier  
domicilié à Villefranche, canton de Roripre (Creus),  
mais résidant en ce moment à Villefranche sur Saône  
sur le port de Frans, chez M. Bourguignon.

Autorisation  
Benassy

Lequel a par ces présents, constitué pour sa  
mandataire mademoiselle Louise Lachaud, sans profession,  
sa femme, demeurant avec lui qu'il autorise à l'effet  
de tout ce qu'elle fera en vertu des présents et à laquelle  
il donne pouvoir de pour lui et en son nom :

Toucher & recevoir de M Jacques Rapaud  
entrepreneur et de mademoiselle Marie Lachaud, son épouse sans  
profession, demeurant ensemble à Amberieu (ain) en  
Gabriel Vicaire n° 11 et de M. Charles Thieriot, maître et  
mademoiselle Louise Lachaud, son épouse, sans profession, demeurant  
ensemble à Barberis, canton de Chantelle (allier) de  
leur actes qu'il appartiendra, le montant en capital et  
intérêts de sommes dues au constituant par ledits époux  
Rapaud et Thieriot pris en leurs noms et aussi comme  
heutes de époux Lachaud - Cassin et Cassin - Camalen,  
leurs père et mère et grand-père & grand-mère paternels  
deides, en vertu d'un jugement par défaut rendu  
par M. le juge de Paix du canton d'Amberieu en Bugey,  
le cinq juillet mil neuf cent onze, enregistré et signifié,  
d'un autre jugement rendu par défaut par M. le juge de  
paix du canton de Heuilly le Rôal (allier) le quatre juin  
mil neuf cent douze, enregistré et signifié, et de tous autres  
titres.

De toutes sommes reçues, donner quittance et  
décharges valables; consentir toutes subrogations sans  
garantie; donner mainlevée avec désistement de  
tous droits d'hypothèques et consentir la radiation de  
inscriptions prises pour dits deides, ci-dessus, remettre tous  
titres et papiers.

En cas de difficulté & à défaut de paiement, autoriser  
toutes poursuites nécessaires; en conséquence être et permis.

375  
vingt-neuf juin 1920 P. 53 G. 30 46  
Eugène Villefranche (A.S.)  
Neuf très beaux documents 75 centimes

deval tout Juge, de Sais; traites, transiges, se comulcas, &  
Seron assignes et defendre devant tous tribunaux  
competents, obtenir tous jugements et arrets, les faire executer  
ou s'en desister; produire a tous ordres et distributions, toucher  
le montant des collocations faites au profit de constituant.  
Avec effets ci-dessus, passer et signer tous actes,  
deu domicile substitués et généralement faire le necessaire.

Dont acte  
(en deux)

Sur modele presenté et rendu  
Fait a Paris a Villefranche, en l'etude de M. Gormard,  
notaire soussigné, sous rue Nationale n° 208.

L'an mil neuf cent vingt  
Le vingt-six Juin

Lequel fait, M. Benassy a signé avec le

Notaire  
Moli comme Nul, Notaire  
B J

Benassy Jean

[Signature]



Gormard [Signature]



par Nous... Kermel  
pour légalisation de la Signature de  
M. Gormard  
en la qualité qu'il a prise.  
Villefranche (Rhône) le 28 Juin 1920

Kermel [Signature]

Benassy Jean  
1920  
1916